



Commune de Barberaz  
Savoie

**COMPTE-RENDU SIMPLIFIE**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL 11 décembre 2024**  
(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 11 décembre 2024 à vingt heures, le Conseil municipal de Barberaz, dûment convoqué le 2024, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire.

**21 Présents :** A. BOIX-NEVEU - F. MAUDUIT - D. GODDARD - JP. COUDURIER - MN. GERFAUD-VALENTIN – JC. BERNARD - M. LE CHENE – G. MUGNIERY – A. MAENNER - P. VACHETTE - J. PEROT - JM. PRINCE – Y. ROTA-BULO – B. MOLLARD — N. PRIME - D. DUBONNET - Y. FETAZ - G. MONGELLAZ – AC. THIEBAUD – B. DE RIVAZ – N. LAUMONNIER

**6 Excusés :**

JP. TISSINIE donne pouvoir à G. MUGNIERY  
P. DUPUIS donne pouvoir à A. BOIX NEVEU  
P. MAULET donne pouvoir à N. LAUMONNIER  
N. LAURENT donne pouvoir à F. MAUDUIT  
MF. PICHAT donne pouvoir à J. PEROT  
S. SELLERI donne pouvoir à B. MOLLARD

Monsieur Gilles Mugniery a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2024**

*Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,  
Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal et en particulier son article 16,*

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**Vote à l'unanimité**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

|          |  |
|----------|--|
| <b>1</b> | <p>Créances éteintes</p> <p><b>Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PROPOSE au comptable public l'effacement des créances listées en séance.</b></li> <li>• <b>DECIDE de statuer sur l'effacement des titres de recettes correspondants.</b></li> </ul>  |
| <b>2</b> | <p>Autorisation d'ouverture de anticipés de crédits au budget primitif 2025</p> <p><b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE cette ouverture anticipée de crédits en section d'Investissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.</b></li> <li>• <b>AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2025, les dépenses d'investissement comme présentées en séance.</b></li> </ul> |
|          | <p>Décision modificative n° 4</p> <p><b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</b></p>  |

|   |   |
|---|---|
| 3 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> cette <i>Décision Modificative (DM) n°4 au Budget Principal 2024.</i></li> </ul>   |
| 4 | <p>Rétrocession des parcelles rues des Tilleuls et de la Galoppaz<br/> <i>. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> le projet d'acte de rétrocession susvisé,</li> <li>• <b>AUTORISE</b> sa signature et les actes authentiques à venir qui seront dressés par le bureau d'études A&amp;F,</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à l'exécution de la présente délibération.</li> </ul>  |
| 5 | <p>Signature d'une convention de servitudes ENEDIS avenue du Mt St Michel<br/> <i>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention de servitudes avec la société ENEDIS sur les parcelles A466 et A 467 situées avenue du Mont Saint Michel, ainsi que l'acte de réitération le cas échéant.</li> </ul>   |
| 6 | <p>Tableau des emplois<br/> <i>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour et 5 OPPOSITIONS (D. DUBONNET, Y. FETAZ, G. MONGELLAZ, A.C THIEBAUD, B. DE RIVAZ) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CREE</b> l'emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité détaillé en séance à compter du 01/12/2024</li> <li>• <b>IMPUTE ET INSCRIT</b> les dépenses correspondantes au chapitre 012 du budget principal de la commune.</li> </ul>  |
| 7 | <p>Attribution de récompenses à attribuer aux lauréats du concours photos 2024<br/> <i>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPROUVE</b> l'attribution de bons cadeaux à utiliser chez les commerçants de Barberaz, partenaires, avant le 31 décembre 2025, aux 3 premiers de chaque catégorie.</li> <li>• <b>APPROUVE</b> les dépenses relatives aux récompenses à attribuer aux lauréats du concours photos 2024.</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.</li> <li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer toutes pièces et documents s'y rapportant.</li> </ul>                    |
| 8 | <p>Attribution du marché MAPA 2024-03 – travaux de reprise des enrobés et aménagement d'une voie douce – chemin des Prés<br/> <i>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, 1 abstention (N. PRIME) et les élus D. DUBONNET, Y. FETAZ, G. MONGELLAZ, A.C THIEBAUD, B. DE RIVAZ qui ne prennent pas part au vote :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ATTRIBUE</b> ce MAPA 2024-03 à EIFFAGE ROUTES selon le montant total du marché proposé en date du 17/10/2024.</li> <li>• <b>DIT</b> que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.</li> <li>• <b>AUTORISE</b> M. le Maire, ou son représentant, à signer les pièces de ce Marché Public et tous documents y afférents</li> </ul> |

|   |  |
|---|--|
| 9 | <p>Attribution des subventions aux associations du champ social et général<br/><i>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour et 5 ABSTENTIONS (D. DUBONNET, Y. FETAZ, G. MONGELLAZ, A.C THIEBAUD, B. DE RIVAZ)</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>APPROUVE</b> les montants des subventions accordées aux associations conformément au tableau présenté en séance au titre de l'année 2024.</li><li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions concernées pour un montant total de 3 350 euros.</li><li>• <b>DIT</b> que les crédits afférents sont inscrits au budget 2024.</li><li>• <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tous documents référents à cette décision.</li></ul> |
|---|--|

Le Maire,

Arthur BOIX-NEVEU

